République Française Commune de TEYSSIEU

Nombre de membres en	Séance du vendredi 26 mars 2021				
exercice: 11	L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 19 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de Sylvain DIAZ.				
Présents : 11					
	Sont présents: Sylvie BELLET, Loïc BENNET, Sylvain DIAZ, Martial FREGEAC, Jean Paul				
Votants: 11	LACAM, Jérome LACAM, Serge LAVERGNE, Claude MAS, Monique RASERA, Mathilde				
	SPINI, Daniel TAURAND				
	Secrétaire de séance: Mathilde SPINI				

Mathilde SPINI esst désignée comme sécrétaire de séance. Le compte rendu du conseil municipal du 26 février 2021 est approuvé à l'unaminité.

Vote du compte de gestion - commune de teyssieu (DE_2021_009)

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Vote du compte administratif - Commune de teyssieu (DE_2021_010)

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par DIAZ Sylvain après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investi	Investissement Fonctionnement		Ensemble		
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	55 064.76			8 086.68	55 064.76	8 086.68
Opérations exercice	37 459.19	115 635.07	182 325.69	203 539.09	219 784.88	319 174.16
Total	92 523.95	115 635.07	182 325.69	211 625.77	274 849.64	327 260.84
Résultat de clôture		23 111.12		29 300.08		52 411.20
Restes à réaliser	147 560.40	143 549.00			147 560.40	143 549.00
Total cumulé	147 560.40	166 660.12		29 300.08	147 560.40	195 960.20
Résultat définitif		19 099.72		29 300.08		48 399.80

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

Affectation du résultat de fonctionnement - commune de teyssieu (DE_2021_011)

Le conseil municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice et décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat cumulé au 31/12/2020	29 300.08
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	29 300.08

Vote des taux des taxes (DE_2021_012)

Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe fonciére (bâti) revient à la commune avec calcul d'un coefficient correcteur.

Monsieur le Maire, propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2021 :

Taxe foncière (bâti): 37.83 %
Taxe foncière (non bâti): 154.32 %

Après délibération, le conseil municipal décide d'accepter ces taux d'imposition pour l'année 2021.

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Vote des subventions aux associations 2021 (DE_2021_013)

Monsieur le Maire propose de voter les subventions pour les associations de la manière suivante:

	Subvention 2020	proposition subvention 2021
Amicale des pompiers de	100	100
Sousceyrac		
FNACA Sousceyrac	30	30
Société de chasse	200	200
Amicale des ainés	320	320
Comité des fêtes	320	320
Amis de la Tour	320	320
Association Don du Sang	50	50
APE La belle recre LAVAL CAHUS	50	50
Mutuelle coups durs	50	50
Restos du Coeur	100	100
TOTAL	1540	1540

Le Conseil Municipal approuve le tableau de répartition des subventions 2021 tel que présenté ci-dessus et qui sera repris dans le budget primitif 2021 de la Commune.

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Vote du budget primitif 2021 commune (DE_2021_014)

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2021 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent de la façon suivante :

Fonctionnement: dépenses : 217 610,08 € recettes : 217 610,08 €

Investissement: dépenses : 229 355,23 € recettes : 229 355,23 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2021.

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Vote du compte de gestion - eau (DE_2021_015)

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Vote du compte administratif - Eau (DE_2021_016)

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par DIAZ Sylvain après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement Fonctionnement		Ensemble			
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		15 808.64		5 449.09		21 257.73
Opérations exercice	1 825.00	4 152.92	14 995.59	12 181.97	16 820.59	16 334.89
Total	1 825.00	19 961.56	14 995.59	17 631.06	16 820.59	37 592.62
Résultat de clôture		18 136.56		2 635.47		20 772.03
Restes à réaliser	3 700.00				3 700.00	
Total cumulé	3 700.00	18 136.56		2 635.47	3 700.00	20 772.03
Résultat définitif		14 436.56		2 635.47		17 072.03

Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

Affectation du résultat de fonctionnement - Eau (DE_2021_017)

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat cumulé au 31/12/2020	2 635.47
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	2 635.47
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	2 635.47

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Vote du budget primitif 2021 EAU (DE_2021_018)

Sylvain DIAZ, Maire, présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2021 du service de l'Eau dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent de la façon suivante :

Fonctionnement: dépenses : 15 660,47 € recettes : 15 660,47 €

Investissement: dépenses : 21 662,56 € recettes : 21 662,56 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2021.

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Vote du compte de gestion - assainissement (DE 2021 019)

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote du compte administratif - assainissement (DE_2021_020)

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par DIAZ Sylvain après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement Fonctionnement		Ensemble			
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		228.54		38 553.17		38 781.71
Opérations exercice	12 089.85	11 802.34	22 417.23	21 243.25	34 507.08	33 045.59
Total	12 089.85	12 030.88	22 417.23	59 796.42	34 507.08	71 827.30
Résultat de clôture	58.97			37 379.19		37 320.22
Restes à réaliser	200.00				200.00	
Total cumulé	258.97			37 379.19	200.00	37 320.22
Résultat définitif	258.97			37 379.19		37 120.22

Le conseil municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour 10 Contre 0 Abstention 0

Affectation du résultat de fonctionnement - assainissement (DE_2021_021)

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat cumulé au 31/12/2020	37 379.19
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	37 379.19
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	258.97
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	37 120.22

Pour 11 Contre 0 Abstention 0

Vote du budget primitif 2021 Assainissement (DE_2021_022)

Sylvain DIAZ, Maire, présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2021 du service de l'assainissement dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent de la façon suivante :

Fonctionnement: dépenses : 56 079,22 € recettes : 56 079,22 €

Investissement: dépenses : 14 299,84 € recettes : 14 299,84 €

Après délibération, le conseil municipal approuve le budget primitif de la commune pour l'année 2021.